

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU**  
**De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt**  
**Séance du 30 mai 2024**

Publié sur le site Internet <https://damvillers-spincourt.com> le 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à 20 H 00

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, aux bureaux de la Codecom à Spincourt, après convocation légale, en date du 23 mai 2024 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

**Membres du bureau présents :**

- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ M. CARLU Jean-Baptiste
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ Mme FORGET Lorette
- ✓ M. GEORGES Denis
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. LE FRANCOIS Bertrand
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. NIVELET Matthieu
- ✓ M. PIRAN Serge
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

**Membres du bureau excusés :**

- ✓ Mme BALLIEU Gilberte
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ M. PROT Patrice

**Participants non élus :**

- ✓ Mme Béatrice CLEMENT
- ✓ M. BONTEMPS Anthony,

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mme Anne POSTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024 a été adressé à tous les membres du bureau. Aucune observation n'ayant été formulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

## Ordre du jour :

1. Compte rendu de la réunion avec Monsieur le Sous-préfet de Verdun concernant les dossiers en cours.
2. Demandes de dérogations scolaires.
3. Questions diverses.

Le Président remercie les élus pour leur présence et leur explique avoir voulu la tenue de cette réunion pour faire un point sur des dossiers stratégiques qui vont nécessiter des décisions importantes au conseil communautaire du 31 Mai.

Il indique notamment avoir rencontré Monsieur le Sous-préfet de Verdun au sujet du SIPACS et des dossiers de subventions en cours.

Le Président rappelle que cet après-midi une réunion sur la thématique du transfert de la compétence eau et assainissement s'est tenue à l'initiative du Département, de l'ARS et de l'Agence de l'eau. Le Président rappelle que des discussions parlementaires sont toujours en cours mais que dans tous les cas il semble que la date du transfert de compétence au 1 Janvier 2026 est irréversible.

Ce sujet reste très important pour notre territoire où il existe encore 8 communes autonomes. Il paraît également totalement impossible pour celles-ci de rester autonome à cette date.

Le Président propose qu'une réunion soit menée en Juin avec les communes concernées.

Le Président informe les membres qu'il a rencontré le Président et le Directeur de l'AGAPE, agence d'urbanisme du Nord lorrain. Il indique que l'agence peut fournir de nombreux services intéressants et qu'il serait possible d'adhérer via une convention triennale.

## 1. COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE VERDUN CONCERNANT LES DOSSIERS EN COURS

Le Président indique que le premier sujet abordé a été la question de la **dissolution du SIPACS** en présence de M. BERNARDI, Maire de Boulogny.

Il apparaît que la répartition des derniers effectifs voulant rester dans la FPT pourra se faire en concertation entre la CCDS et la commune de Boulogny.

Pour le moment, il resterait 5 agents concernés tous en arrêt de travail. La situation est également bloquée avec des agents mis en disposition.

Le transfert de l'activité à l'EPSMS d'Etain doit être actée au 1<sup>er</sup> Juillet mais la dissolution du SIPACS ne pourrait pour le moment se faire qu'au 31 Décembre, a priori, sur demande des services de la DGFIP afin de permettre la clôture des comptes et la gestion des actifs dans les meilleures conditions.

La question du personnel reste donc centrale notamment pour les agents refusant le transfert, car à partir du 1<sup>er</sup> Juillet le SIPCAS ne sera plus qu'une coquille vide.

Le second point concernait la question du **groupe scolaire du RPI du Bois Brûlé**.

Le Président fait un point sur le financement du projet suite au résultat des appels d'offres.

Il indique que malgré la hausse des tarifs après analyse le projet pourrait être soutenable financièrement pour la CCDS à condition d'une aide importante de l'Etat.

Monsieur le Sous-Préfet a ainsi indiqué que d'après le plan de financement présenté et les conditions d'éligibilité, l'Etat pourrait encore apporter un soutien de 1 600 000€.

Cela ferait augmenter le montant prévu initialement au niveau de l'autofinancement mais le Président rappelle que l'école apportera d'autres services pour les habitants : salle de motricité, lieux de réunion, BCD...

Le Président rappelle que la question des effectifs reste importante car ils sont en chute et les prévisions au niveau national ne sont pas bonnes.

M. JACQUES demande quel serait le plan B si le projet ne se faisait pas ?

Le Président rappelle que les locaux des autres RPI ne peuvent pas forcément accueillir tous les élèves du Bois Brûlé. De plus, cela ferait un vide sur la carte des services scolaires et augmenterait probablement la fuite des effectifs vers l'extérieur du territoire.

Le Président rappelle de plus, que les prévisions de la prochaine carte scolaire alertent sur la fermeture d'une classe sur les six actuelles. Cela engendrerait de fortes tensions entre les communes où se situent les écoles actuelles, contenant chacune deux classes, pour savoir sur laquelle d'entre elle cette fermeture devrait intervenir.

M. TRINOLI indique qu'un projet scolaire de qualité peut être une locomotive pour un territoire et une force d'attractivité, cela pourrait endiguer la baisse de la population. Il rappelle que ce secteur est aussi dans le périmètre d'attraction du Luxembourg.

Le Président indique ainsi que selon lui, la fermeture d'une école dans un petit village n'est pas forcément un frein pour son développement tant qu'un nouveau groupe scolaire de qualité accueille les enfants. Il cite ainsi l'exemple du RPI de Rouvrois.

Le Président rappelle que les communes perdant leurs écoles peuvent et doivent envisager d'autres projets de Développement.

## 2. DEMANDES DE DEROGATIONS SCOLAIRES

AFFAIRE N° 2024-05-30-01

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu les demandes de :

- ↳ M. ARWEILER Geoffrey et Mme PIEROTTI Elodie, domiciliés à Spincourt, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant ARWEILER Léony, à l'école de ROUVROIS SUR OTHAIN.
- ↳ M. KEBERLE Raphaël et Mme DESCHAMPS Mylène, domiciliés à Mangiennes, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant KEBERLE Léo, à l'école de ROUVROIS SUR OTHAIN.
- ↳ M. PERRIN Adrien et Mme LUKAVETSKA Oksana, domiciliés à Mangiennes, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant PERRIN Sacha, à l'école de LONGUYON.
- ↳ M. et Mme CHAMPLON Mickaël, domiciliés à Piennes, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant CHAMPLON BORDAT Mélyna à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- ↳ M. BAKHTIAR Smaïn et Mme SUIVING Manuela, domiciliés à Avillers, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant BAKHTIAR SUIVING Athéna, à l'école de SPINCOURT.
- ↳ M. et Mme MONTEVERDE Ludovic, domiciliés à Jametz, sollicitant une demande de dérogation pour leurs enfants MONTEVERDE Lorentina et MONTEVERDE Valentino à l'école de DAMVILLERS.

Considérant les motifs invoqués,

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de prendre en compte l'équité de traitement des demandes des familles et aussi l'équilibre des effectifs dans les différents groupes scolaires du territoire qui sont déjà en baisse.

Effectivement, plusieurs alertes de fermetures potentielles de classe ont eu lieu ces dernières années.

En outre, il est essentiel de conserver les effectifs des services périscolaires, la collectivité a mis les moyens pour fournir des services à la population, en particulier sur le Bois Brûlé.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

ACCEPTÉ les dérogations scolaires suivantes sous réserve de capacité d'accueil suffisante au sein de l'établissement :

- MONTEVERDE Lorentina pour l'école de DAMVILLERS.
- MONTEVERDE Valentino pour l'école de DAMVILLERS.
- BAKHTIAR SUIVING Athéna pour l'école de SPINCOURT.
- CHAMPLON BORDAT Mélyna pour l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- KEBERLE Léo pour l'école de ROUVROIS SUR OTHAIN.
- ARWEILER Léony pour l'école de ROUVROIS SUR OTHAIN.

REFUSE les dérogations scolaires suivantes :

- PERRIN Sacha pour l'école de Longuyon

Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstention : 0

### 3. QUESTIONS DIVERSES

- Le Président demande qu'un courrier à l'attention du Directeur Départemental des Finances Publics soit rédigé, lui rappelant qu'il n'a apporté aucune réponse au dernier courrier transmis avec toutes les doléances des communes.
- Monsieur LE FRANCOIS informe les membres que l'entreprise qui est attributaire du marché de collecte des OM a été placée en redressement judiciaire début Mai. L'entreprise a sollicité le SMET et les collectivités ayant des contrats de collecte avec celle-ci pour une augmentation de 10% du tarif de leurs prestations.

Cela lui permettra de réaliser un plan de sauvegarde à présenter au tribunal de commerce afin de se prononcer sur la poursuite de l'activité de l'entreprise ou son placement en liquidation.

Le problème étant que l'entreprise est également été mise en vente durant cette période avec un délai de fin de consultation pour l'été.

Il rappelle que le nouveau prestataire qui a décroché le nouveau marché de collecte a été rencontré et a indiqué qu'en cas de besoin ils feraient leur possible pour aider les adhérents du SMET.

M. LE FRANCOIS indique avoir participé a une caractérisation sur Verdun concernant les corps creux. Le résultat était satisfaisant avec un taux de refus de 16%.

- Le programme de voirie a été relancé afin de finaliser le bon de commande passé en 2023. Les tronçons de Merles-sur-Loison et Villers-les-Mangiennes sont en cours de reprise suite aux constatations de malfaçons.
- Concernant le développement économique, M. CARLU indique que le dossier de la boulangerie de Billy est toujours à l'étude avec Mme FAUQUENOT. Une réunion

s'est tenue avec le syndicat des boulangers. Une démarche vers l'économie sociale et solidaire est envisagée afin de mener une démarche innovante sur le territoire.

- Le Président rappelle qu'il est nécessaire de prendre l'attache des associations dont les dossiers de subvention n'avaient pas pu être présentés et débattus.
- M. CAPUT rappelle que le dossier d'APD a été vu en COPIL avec les partenaires. Il est prévu une prochaine réunion de Commission courant Juin ;

Au regard des dépenses à venir, le Président indique qu'il faudra réfléchir à la mise en place de la Taxe GEMAPI.

M. JACQUES demande comment cette taxe est calculée ?

M. BONTEMPS indique que la collectivité doit définir un montant global nécessaire pour financer ses projets et c'est ensuite la DGFIP qui répartit les montants en fonction des quatre taxes.

- Le Président indique que M. MICHELS présentera un projet de panneaux de valorisation touristique des villages du territoire lors du prochain conseil.

La séance est levée à 21 H 45.

**Délibérations examinées :**

1. Demandes de dérogations scolaires.

**Membres du bureau présents :**

- ✓ Mme BALLIEU Gilberte
- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ M. CARLU Jean-Baptiste
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ Mme FORGET Lorette
- ✓ M. GEORGES Denis
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. LE FRANCOIS Bertrand
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. NIVELET Matthieu
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ M. PIRAN Serge
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

**Le Président**



Jean Marie MISSLER

**La Secrétaire**



Anne POSTAL

